



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 05 Juin 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëlle HESTIN, Maire : 20 membres, absents excusés ayant donné procuration : 6 membres, absents excusés : 0 membres, absent : 1 membre

POINT N° 27

REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Maire expose :

Considérant que le règlement intérieur du Conseil Municipal a été voté le 15 Avril 2026 conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que des demandes ont été exprimées quant à la révision des articles 31 et 32

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les modifications du règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance


Nadège FLORENTZ

La Maire

Noëlle HESTIN

